

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 28 février 2022 à 18 h 30* à l'hôtel de ville au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que monsieur le conseiller Jean Précourt, sous la présidence du maire André Descôteaux.

Les membres du conseil ayant tous reçus l'avis de convocation et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale, greffière et trésorière* agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

La conseillère Josée Bussièrès et les conseillers Steeve Desmarais et Jonathan Gamelin sont absents, avec une absence motivée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 1

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-02-78

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point "Affaires diverses" ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03. Employés administratifs – Remboursement des heures supplémentaires cumulées de la directrice générale ;

SÉCURITÉ CIVILE

04. Hôtel Traversy – Nomination d'un responsable au dossier concernant la démolition ;

LOISIRS ET CULTURE

05. Système de contrôle d'accès – Dépôt pour les cartes magnétiques lors de location ;
06. Programme nouveau horizon – Autorisation de paiement de matériels informatiques et de mobiliers ;

-
-
07. Levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03. EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS – Remboursement des heures supplémentaires cumulées de la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE Madame Lyne Boisvert est au service de la Municipalité en tant que directrice générale depuis mai 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE madame Boisvert avait demandé au conseil municipal que ses heures supplémentaires soient mises en banque pour lui servir de sécurité en cas de maladie ou d'imprévis ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris la décision de mettre à jour ce temps cumulé qui comprend 1 249 heures, pour un total de 62 797,00 \$ au 1^{er} janvier 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-02-79

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de déboursier, par l'entremise du système de paye, le montant dû sur une période de deux (2) ans, à madame Lyne Boisvert, directrice générale de la Municipalité et ce à compter du 1^{er} janvier 2022 donc de façon rétroactive ;

ET qu'à l'avenir, la banque de temps total cumulé ne devra plus dépasser 160 heures.

QU'UNE entente d'ici peu sera signé entre la municipalité et la directrice générale et que le maire soit M. André Descôteaux soit autorisé à signer cette entente qui reflète ce qui est inscrit dans la résolution.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire administration » 02 130 00 141

SÉCURITÉ CIVILE

04. HÔTEL TRAVERSY – Nomination d'un responsable au dossier concernant la démolition

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait réaliser un devis de démolition pour le bâtiment de l'Hôtel Traversy, propriété sise au 1, rue George à Pierreville, par monsieur Jean-Pierre Dufour, architecte à la Fédération québécoise des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE madame Lyne Boisvert, directrice générale de la municipalité sera responsable de l'appel d'offres dans ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE pour toutes questions techniques concernant ledit devis et les travaux à venir, la responsable pourra contacter monsieur Dufour, architecte à la Fédération québécoise des municipalités ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-02-80

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater madame Lyne Boisvert, directrice générale de la Municipalité de Pierreville, comme responsable du dossier de la démolition du bâtiment

LOISIRS ET CULTURE

05. SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS – Dépôt pour les cartes magnétiques lors de location

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'acquisition d'un système de contrôle d'accès pour les bâtiments municipaux en juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le système de contrôle d'accès des bâtiments municipaux est en fonction depuis février 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE des cartes magnétiques sont nécessaires pour le fonctionnement des serrures Kaba ;

CONSIDÉRANT QUE ce système permet à la Municipalité un meilleur contrôle des accès aux bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les cartes magnétiques peuvent être utilisées par plusieurs utilisateurs, et qu'il est important que ces cartes reviennent à la municipalité après des locations de salles ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-02-81

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, qu'un montant de vingt (20) dollars soit demandé en guise de dépôt pour les cartes magnétiques, et ceci afin de s'assurer que celles-ci soient de retour à la Municipalité puisqu'elles sont réutilisables.

06. PROGRAMME NOUVEAU HORIZON – Autorisation de paiement de matériels informatiques et de mobiliers

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, dans le cadre du programme Nouveau horizon, une subvention de 25 000 \$, et ce dans le but d'acheter du matériel informatique et du mobilier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'achat de sept (7) tablettes IPAD et de crayons Apple afin de faciliter l'utilisation de celles-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé également à l'achat de trois (3) ordinateurs portatifs, et deux (2) ordinateurs avec moniteurs, claviers et imprimantes ;

CONSIDÉRANT QU'un réfrigérateur était aussi admissible à la subvention ;

CONSIDÉRANT QU'une table trapézoïdale, ainsi que quatre (4) chaises de couleurs et étagères ont été acquises ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-02-82

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le montant de 25 000 \$ reçu dans le cadre du programme Nouveau horizon soit réservé pour l'achat des biens mentionnés précédemment.

07. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-02-83

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 18h40.

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
*Directrice générale/greffière/
trésorière*